

Droit des famille divorce

Par **cookies21**, le 17/04/2015 à 16:00

bonjour

je voudrais savoir comment soit se calculer une prestation compensatoire. en effet j'ai suivi ma femme de ville en ville (militaire) pour sa carrière (3200 euros mensuel) et j'ai jamais pu évoluer dans ma propre carrière (1800)

nous avons été mariés 7 ans

comment doit-il se passer ?

cordialement

Par **domat**, le 17/04/2015 à 17:47

bjr,

il n'existe pas de méthode prévue par la loi pour le calcul d'une prestation compensatoire dont le but est de compenser la baisse de niveau de vie entraînée par le divorce.

c'est le juge aux affaires familiales qui, sur demande d'un époux, attribue ou non la PC et en fixe son montant en fonction des revenus des époux, durée du mariage et autres paramètres.

cdt